

**Notice d'information et consentement : Système
d'identito vigilance RI-Witness**

Nous accordons la plus haute priorité à nos patients, c'est pourquoi notre laboratoire d'Assistance Médicale à la Procréation s'est équipé du système d'identitovigilance RI Witness® en plus de l'étiquetage traditionnel des échantillons.



Qu'est-ce que RI Witness ?

RI Witness a été créé pour prévenir le risque d'erreur de manipulation ou d'identification des échantillons lors des tentatives d'Assistance Médicale à la Procréation. Grâce à l'utilisation de puces RFID, ce système permet la traçabilité des étapes de manipulation du sperme, des ovocytes et des embryons.

Ces puces électroniques portent l'identité des deux membres du couple (nom, prénom, date de naissance) et garantissent une sécurité et une protection absolues de vos prélèvements tout au long de la réalisation de la tentative d'assistance médicale à la procréation à savoir :

- **De la ponction d'ovocytes et du recueil de sperme jusqu'au transfert des embryons** en Fécondation *in vitro* standard (FIV) ou par microinjection (ICSI) ;
- **Du recueil de sperme jusqu'à l'insémination intra-utérine (IIU) ;**
- **De la décongélation des embryons jusqu'au transfert d'embryon congelé (TEC).**

Vidéo explicative : https://youtu.be/rTRY6cCc_Rq

Comment ça marche ?

- Une carte à puce contenant vos données (nom, prénom, date de naissance) vous sera attribuée lors de la préparation de votre dossier, avant votre tentative (insémination, FIV ou ICSI). Cette carte à puce sera conservée dans votre dossier patient.
- Cette carte sera utilisée lors de votre tentative pour garantir l'identification de vos échantillons.
- Lors d'une ponction ovocytaire, la carte à puce vous est présentée afin que vous puissiez valider votre identité au début de votre tentative.
- Lorsqu'un recueil de sperme est nécessaire, l'identification de l'échantillon de sperme sera réalisée sur un ordinateur avec l'aide d'un technicien.

L'ensemble des consommables utilisé au cours de la tentative (réceptacles de recueil de sperme, boîtes de culture, tubes de lavage, boîte de transfert, paillettes...) sera étiqueté avec des puces RFID contenant votre identité. Ces puces sont reconnues par le poste de travail et une signature électronique est enregistrée lors de chaque étape tout au long du parcours de vos échantillons.

RI Witness fait correspondre l'identité des échantillons utilisés à chaque étape. Cela garantit que seul l'échantillon qui vous a été attribué puisse être utilisé dans le cadre de votre traitement (insémination, FIV, ICSI).

Qu'est-ce que cela signifie pour vous ?

Notre établissement a investi dans un système assurant une protection absolue de vos prélèvements. En choisissant le centre de Fertilité de Corse, vous êtes certains que vos prélèvements seront utilisés et suivis de la manière la plus sûre possible.

À ce jour, ce dispositif d'identitovigilance n'est pas inscrit à la nomenclature des actes de biologie médicale. En conséquence, aucun remboursement ne peut être sollicité à ce jour auprès de la sécurité sociale pour l'usage de cette technologie.

Afin d'en généraliser toutefois l'usage dans de bonnes conditions, une participation financière est donc demandée auprès des patients bénéficiaires.

Toute l'équipe d'Assistance Médicale à la Procréation reste à votre disposition pour répondre à vos questions.

Consentement à la participation financière du Système d'identito vigilance RI-Witness

Nous, soussignés,

NOM : NOM :

Prénom : Prénom :

Nom de naissance : Nom de naissance :

Né(e) le : Né(e) le :

Adresse : Adresse :

.....

.....

Tel : Tel :

Certifions avoir pris connaissance de l'utilisation par le centre de fertilité de Corse du système d'identitovigilance RI Witness® en plus de l'étiquetage traditionnel des échantillons pour prévenir le risque d'erreur de manipulation ou d'identification des échantillons lors des tentatives de procréation médicalement assistée.

Acceptons de régler la part restant à notre charge pour chaque tentative d'AMP que nous serons amenés à faire.

Actes	Remboursement part sécurité sociale	Part à la charge du patient
Inséminations intra-utérine (par tentative)	0 €	20 €
FIV, ICSI (par tentative)	0 €	50 €
Transfert d'embryon congelé (par transfert)	0 €	20 €

Fait à Le/...../.....

Signatures précédées de la mention « lu et approuvé »